

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Procès-verbal
	Conseil d'Administration du 12 décembre 2024	

SOMMAIRE

1	Approbation du procès-verbal du conseil du 16 octobre 20224	3
2	Affaire n° 2024/04/01 Budget primitif	3
3	Affaire n° 2024/04/02 Evolution des tarifs au 01 janvier 2025	5
4	Affaires n° 2024/04/03 Stratégie de gestion de la dette	8
5	Affaires 2024/04/04 Dispositions relatives aux marchés publics	9
6	Affaire 2024/04/05 Convention FSL	9
7	Affaire 2024/04/06 Convention INRAE	10
8	Affaire 2024/04/07 Tableau des effectifs	10
9	Affaire 2024/05/08 Convention PIMMS	10
10	Information 2024/04/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature	11

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Florence Bougault, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain, Monsieur Jean-Marie Trouche, Madame Zeineb Lounici.

Etaient absents ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Madame Florence Bougault,
Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Madame Zeineb Lounici.

Secrétaire de séance : Madame Véronique Campet

La séance est ouverte à 16h10.

Mme Cassou-Schotte énumère les procurations et souhaite bienvenu à Jean-Marie Trouche en remplacement de M. Moretti. M. Trouche est présent aujourd'hui mais n'aura pas de voie de vote pour ce premier conseil.

Mme Cassou-Schotte indique qu'est mise sur table la lettre d'information « eau et vous ». Elle précise que le premier comité des usagers s'est tenu le 6 novembre dernier. Ce comité fera prochainement une visite de Ramses sur le site de Louis Fargues. Par ailleurs, une visite sur un site de l'eau industrielle est programmée le jeudi 19 décembre. Enfin, la lettre d'information reprend l'attribution à la Régie de l'Eau du trophée de la FNCCR pour les économies d'eau. Ce trophée découle du travail effectué par la Régie sur une analyse des usages de l'eau et le suivi de la consommation en eau.

Mme Cassou-Schotte laisse la parole aux représentants du personnel qui ont souhaité faire une intervention à la suite du mouvement social de vendredi dernier aux abords de Bordeaux Métropole.

Gilles Lansalot prend la parole et informe sur le mouvement de grève suivi à 29% sur l'ensemble de la Régie et à plus de 50% des agents de terrain. Les revendications portaient sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) insuffisantes et la dénonciation des accords avec l'intégration de la Sabom.

Ont également été remontés les problèmes de Risque Psycho-Sociaux dans certaines directions et un manque d'écoute de la Direction.

Mme Bost a reçu les délégués du personnel ainsi que Mme Cassou-Schotte pendant près de 3h. La Direction et Mme Cassou-Schotte doivent faire un retour la semaine prochaine (mercredi) aux organisations syndicales.

Rafael Alba précise que sur la signature des accords de NAO, les délégués du personnel n'ont pas l'habitude de ce type de négociation avec une Décision Unilatérale de l'Employeur en cas de non-signature. Les Organisations Syndicales ont donc préféré signer les négociations mais restent en désaccord avec les propositions de la direction et ce qui a été signé. Rafael Alba remercie Mme Cassou-Schotte de les avoir reçus et de son écoute. Il regrette d'en arriver à une manifestation pour se faire entendre auprès de la direction.

Mme Cassou-Schotte les remercie pour leur intervention et rappelle qu'une rencontre est prévue mercredi prochain avec la direction générale et la Direction des Ressources Humaines pour trouver des pistes de collaboration et de la sérénité de part et d'autre.

M. Feugas intervient pour expliquer qu'il est allé voir les organisations syndicales pour essayer de comprendre les revendications et notamment sur la NAO qui avait été signée. M. Feugas pense qu'il est maintenant urgent que le dialogue social s'apaise.

M. Ghesquière est étonné sur la manière dont l'information a été diffusée. Les élus n'ont pas été destinataires des tracts alors qu'ils ont été cités dans le communiqué fait à la presse par les organisations syndicales.

Rafael Alba note cet étonnement mais rappelle que la direction est complètement informée et peut informer les élus. Les points diffusés à la presse ont été à plusieurs reprises transmis à la Direction. M. Alba précise qu'il ne transmettra pas les tracts aux membres du Conseil d'Administration.

Mme Cassou-Schotte indique avoir informé les membres du CA au moment des échanges et que cette responsabilité revient bien à la direction.

Pour répondre à M. Feugas, le mouvement de grève a été très soudain. Il a été porté à la connaissance de la direction 3 jours après la signature des NAO.

Mme Cassou-Schotte rappelle que les organisations syndicales ont la parole dans le Conseil d'Administration et que cette parole est toujours respectée.

1 Approbation du procès-verbal du conseil du 16 octobre 2024

Mme Cassou-Schotte demande à procéder à l'approbation du PV du CA du mois d'octobre 2024 et demande si des modifications ou corrections sont à apporter.

Mise au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des votants.

2 Affaire n° 2024/04/01 Budget primitif

Mme Cassou-Schotte laisse la parole à Aurélie Keller pour présenter le budget primitif.

Aurélie Keller indique que cette proposition de budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors du dernier Conseil d'Administration.

Budget de l'eau potable :

Budget de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement : s'établissent à 82.7 M€.

86% des recettes proviennent des ventes d'eau aux abonnés.

Une croissance limitée de 1.2% de la recette sur la facture d'eau.

Les dépenses de fonctionnement : un volume de dépenses en baisse de 7.6% liée à la disparition presque aboutie des dépenses de transition.

Les dépenses (hors dotation) s'élèvent à 65 M€ dont :

- 29.5 M€ de dépense de masse salariale nette des refacturations représentant 45% des dépenses avec une augmentation réelle de 1.7% en solde net.
- 15.3 M€ pour les dépenses des métiers de l'eau soit 24% des dépenses totales.
- 19.6 M€ pour les autres dépenses de fonctionnement soit 30% des dépenses totales.

Deux éléments nouveaux sur les dépenses de fonctionnement : la constitution d'une provision pour créances douteuses et une provision de 200k€ pour des dépenses imprévues.

Ce budget 2025 devient un socle plus solide des dépenses pour la Régie.

L'épargne :

Un autofinancement conséquent est prévu en 2025 pour financer l'investissement de 22.2 M€

Le taux d'épargne brute s'établit à 23.14%.

Budget d'investissement :

Les dépenses d'investissement :

Un état des AP/CP ajusté de -26.7M€ pour deux raisons :

- Des ajustements prenant en compte la maturité des projets (suppression de l'opération sur le pont du Thil et maintien des seules études sur la réhabilitation de l'Aqueduc de Budos)
- Une révision de gestion sur l'annualisation des opérations afin de mieux suivre les crédits ouverts.

Les AP relatives au renouvellement des canalisations prévoient la réalisation de plus de 90 chantiers pour l'année 2025 avec un volume qui devient conséquent en matière de renouvellement de canalisations.

L'AP relative aux branchements s'élève à 32.2 M€ avec le renouvellement de 2100 branchements pour 2025, le renouvellement de 100 branchements d'urgence et la création de 560 petits branchements.

Le volume de crédit de paiement inscrit en 2025 est de 51,4 M€.

En découle l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 23.6 M€

Mme Gaspard demande s'il existe aujourd'hui un indicateur permettant de connaître les bénéfices des dépenses d'exploitation et d'investissement sur la qualité et le rendement de réseau.

Nicolas Gendreau indique qu'il est encore trop tôt pour avoir ce genre d'indicateur qui pourra être mis en place dans les années à venir.

Gilles Lansalot remarque qu'il y a 6 M€ de renouvellement pour 2100 branchements soit un coût unitaire de près de 3000 €. Il s'interroge sur le coût du branchement qui lui semble élevé. Cette question a déjà été posée à Mme Cassou-Schotte lors des échanges avec elle.

Nicolas Gendreau indique que le coût est établi par le prix du marché dans le cadre du marché public et qu'un travail a permis de faire baisser ce prix.

Mme Cassou-Schotte indique notamment que la Régie rentre dans une démarche de commande groupée pour faire baisser ces coûts.

Aurélie Keller indique que prendre en compte uniquement le coût du marché est assez limitatif. D'autres facteurs entrent en compte et par exemple les prescriptions de voirie de la métropole qui ont été modifiées et génèrent des contraintes supplémentaires.

Mme Lounici demande quelle est la date de la sortie des marchés de transition qui grève encore un peu notre situation financière. Aurélie Keller précise que le SI de transition se termine fin 2024 et les poids lourds fin 2025.

Budget de l'eau industrielle :

Section de fonctionnement :

Des recettes, plutôt stables, prévues sur un volume prudent de 530 k€.

Des dépenses d'exploitation limitées, prévoyant une dépense d'étude sur les économies d'eau.

Un autofinancement de 60 k€

Section d'investissement :

Des dépenses d'investissement ambitieuses avec le renouvellement de l'informatique industrielle et le renouvellement de l'appareillage réseaux et électromécanique.

Un emprunt d'équilibre de 232 k€ qui sera corrigé avec l'intégration de la dotation définitive de Bordeaux Métropole.

Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

La section de fonctionnement :

Une progression de la recette du fait de la modification des tarifs et le rattrapage attendu sur les recettes.

Des dépenses d'exploitation composées essentiellement de masse salariale tirées par la création d'un 3^{ème} poste.

Mme Cazaux intervient sur le SPANC et souhaite remercier l'administration d'avoir expliqué ce qu'était le SPANC. En tant que CLCV la proposition de modification des tarifs est intéressante car cela représente une équité par rapport à ceux qui payent une redevance, ce qui n'est pas le cas pour ceux qui ne sont pas raccordés.

Aujourd'hui les 3200 sites du SPANC ne paient pas de redevance assainissement collectif donc la CLCV approuve l'augmentation des tarifs qui est proposé d'abord pour équilibrer le budget du SPANC, limiter les risques de pollution et apporter plus d'équité par rapport aux sites de Bordeaux Métropoles.

Soumis au vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

3 Affaire n° 2024/04/02 Evolution des tarifs au 01 janvier 2025

Mme Cassou-Schotte donne la parole à Aurélie Keller.

Révision des tarifs de l'eau potable :

Aurélie Keller rappelle la formule de révision des tarifs votée l'année dernière et adossée à l'évolution du prix de l'électricité, des travaux publics et du salaire.

Selon cette formule, le tarif évolue de 2,59% en 2025 par rapport à 2024.

L'impact de cette révision pour une facture de 120 m3 représente une augmentation de 4,13% et pour une facture de 50 m3 une augmentation de 3,95%.

Pour rappel, entre 2022 et 2024, la facture d'eau a augmenté moins vite que l'inflation.

Cette augmentation trouve son origine dans des évolutions relevant à la fois de l'assainissement, de l'agence de l'eau et de l'eau potable.

L'agence de l'eau a modifié son mode de financement au 1^{er} janvier 2025 avec un passage de 3 à 4 redevances et une revisite de l'assujettissement des redevances.

Cette réforme va impacter la facture d'eau.

Lorsque la Régie est l'assujetti et qu'il existe un écart entre la somme prélevée par l'agence de l'eau et la somme encaissée par la Régie, l'Agence de l'Eau prévoit un mécanisme dit de « contrevalet » qui consiste à revoir le tarif de la redevance Agence de l'Eau afin d'assurer une cohérence entre le volume financier qu'elle prélève et le volume financier facturé.

Mme Cazaux indique qu'il est important d'avoir une explication pédagogique auprès des usagers pour comprendre que ce n'est pas une décision de la Régie de l'eau mais que c'est quelque chose qui nous est imposée alors que les usagers se retrouvent avec des factures qui augmentent. Surtout pour les foyers en difficulté qui sont confrontés à des régularisations de charges par les bailleurs sociaux et que l'augmentation de ces charges restent très complexe à expliquer. Même si ce type d'augmentation reste très faible, il est important de bien pouvoir l'expliquer.

Mme Bougault indique que le consommateur ne sait pas ce qu'est l'Agence de l'Eau et qu'il faudrait joindre aux factures une information sur le rôle des agences de l'eau.

Mme Cassou-Schotte informe que ce travail de vulgarisation va être fait mais qu'il y a déjà beaucoup de chose à dire sur la facture d'eau avant d'expliquer les actions des agences de l'eau. Il faudra effectivement imaginer un document d'information qu'il faudra également transmettre aux personnes non abonnées du service de l'eau qui représentent près de 40% des usagers de l'eau.

M. Trouche intervient pour confirmer qu'il est compliqué pour un usager de comprendre la facture globale mais qu'il faut surtout que l'usager ait un chiffre en tête : le coût global d'un m³ d'eau.

Révision du bordereau des tarifs sur des travaux facturés :

La structuration actuelle du bordereau travaux est construite sur un modèle mixte fondé sur 2 typologies de prix : petits branchements et gros branchements

La Régie fait le constat d'une distorsion de coût et un constat général que les prix sont inadaptés aux charges supportées par la Régie, enfin que la structure du forfait restait incomplète.

En comparant ce qui est fait dans les autres métropoles, il est proposé de maintenir un système de bordereau à l'article pour les branchements les plus importants, et de consolider un forfait pour les « petits branchements ».

Il est proposé une nouvelle structure du bordereau avec :

- Un élargissement du cadre forfaitaire pour les petits branchements (diamètre < 50) en s'adossant à une structure de 6 forfaits en fonction du diamètre et du mètre (jusqu'à 8ml et entre 8 et 15 ml).
- Une conservation d'une structure au réel pour les gros branchements (à partir du diamètre 50) et les petits branchements dont le linéaire est supérieur à 15ml.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter des prestations additionnelles manquantes ou imprécises au bordereau des prix unitaires.

Cette nouvelle structure permettra de traiter près de 90% des branchements au forfait et non au devis et de maintenir au réel les gros branchements ou les petits branchements sur des linéaires très long.

M. Trouche demande à partir d'où est calculé le mètre linéaire ?

Nicolas Gendreau indique que le calcul est effectué depuis la canalisation jusqu'à la limite du domaine public.

M. Guillemain indique qu'il est étrange de faire payer ces charges par un particulier et souhaiterait que soit étudié un tarif pour les particuliers beaucoup moins cher que celui de grands comptes.

Gilles Lansalot précise qu'à ce coût se rajoute également les frais de réfection de voirie.

Aurélié Keller indique que les forfaits proposés intègrent la totalité du coût y compris les réfections de voirie.

Mme Bougault indique que le coût du branchement est élevé pour un usager et que le particulier n'a pas d'autre solution que de payer un coût de branchement à la Régie alors qu'il devient également client de la Régie.

M. Chausset indique que ces branchements sont essentiellement pour des constructions neuves et que le prix du branchement ramené au prix de la construction n'est pas si important. Que c'est un coût qui sera supporté une seule fois au moment des travaux et qu'il faut le remettre dans un prix global de projet de construction.

M. Guillemain indique que cela n'est pas toujours des projets de construction. Cela peut être des projets d'extension.

SPANC – Révision tarifaire

Aurélié Keller rappelle les missions du SPANC et que cela concerne plus de 3 200 points de contrôle sur le territoire de la métropole.

Aujourd'hui, le SPANC a un équilibre budgétaire fragile qui conditionne la révision de ce tarif.

Cette révision est adossée à un double travail :

- Une activité cible non atteinte : Actuellement près de 500 sites d'assainissement non collectif n'ont pas pu être contrôlés. Cela entraîne un retard de facturation et crée une inégalité de traitement entre les usagers facturés et les non facturés.
- Une organisation terrain à optimiser avec la création d'un poste de technicien supplémentaire pour respecter les contraintes de délais réglementaires et la mise en place d'un ordonnancement pour optimiser les interventions et réduire les temps improductifs lors des déplacements.

Cela suppose donc à une majoration des tarifs en deux temps (+20% en 2025 et +15% en 2026) et la mise en place d'une tarification différenciée.

Ce système va permettre de retrouver l'équilibre du SPANC en allant chercher les 500 points de facturation aujourd'hui non vus.

Mme Lounici demande si les tarifs du SPANC sont appliqués aux agriculteurs.

Nicolas Gendreau indique que ce sont plutôt des habitations individuelles sans assainissement collectifs. Il peut y avoir un peu d'agriculteurs ou d'artisans mais ce n'est pas le gros des installations SPANC.

M. Trouche demande pourquoi il y a eu du retard de facturation pour le SPANC ?

Nicolas Gendreau indique que l'équipe du SPANC est sous-dimensionnée pour réaliser l'ensemble des activités du SPANC. Actuellement, l'équipe travaille prioritairement sur des avis à remettre sur des installations dans le cadre de transactions immobilières et le résiduel reste les contrôles. Sauf que la Régie ne peut pas facturer sans avoir fait a minima un contrôle.

Mme Bougault souhaiterait que l'on découpe la délibération sur la partie forfait branchement pour lequel elle veut s'abstenir. La délibération va donc être dégroupée.

Soumis au vote pour les tarifs eau potable et eau industrielle : Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés

Soumis au vote pour les tarifs travaux : Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés

Soumis au vote pour la révision des tarifs SPANC : Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés

4 Affaires n° 2024/04/03 Stratégie de gestion de la dette

Aurélie Keller présente la stratégie de gestion de la dette. Actuellement la dette de la Régie repose sur :

- La dette détenue par Bordeaux Métropole
- Un premier emprunt de 6 M€ à l'Agence France Locale en 2024
- Une contractualisation avec la Banque des territoires pour financer le renouvellement des canalisations pour 4 ans, soumise au vote.

La stratégie de gestion de la dette repose sur un choix de produits financiers les moins risqués et une diversification des prêteurs pour éviter les situations de dépendances et la diversification de taux (fixes et variables).

M. Feugas insiste sur la méfiance que l'on doit avoir sur les taux variables structurés et voit que cette variable est prise en compte.

Mme Lounici se demande la raison pour laquelle la Régie contractualise avec la Banque des territoires alors qu'elle est entrée à l'Agence France locale et que la Régie pourrait prendre un prêt chez eux.

Aurélie Keller explique que la stratégie de dette veut que l'on aille choisir différents prêteurs. Plusieurs banques ont été mis en concurrence et l'AFL a emporté le 1^{er} emprunt de la Régie. Comme il faut varier la typologie de la dette il faut aussi trouver des durées d'amortissement plus intéressantes alors que l'AFL n'ira jamais au-delà de 25 ans. Elle indique qu'il n'y a pas de ticket d'entrée pour la Banque des territoires.

M. Trouche demande quels sont nos critères pour décider que l'on est dans une situation correcte d'endettement.

Aurélie Keller indique qu'il existe une charte qui donne des notations (charte Giesler) et que c'est en s'appuyant sur cette charte que la Régie fait ses choix.

M. Trouche se demande à partir de quel endettement on estime que la Régie est dans une situation difficile.

Aurélie Keller indique que réglementairement, il n'est pas autorisé de dépasser le seuil de 12 années de désendettement.

Nicolas Gendreau indique que le niveau d'emprunt est faible aujourd'hui mais que la Régie monte en puissance avec des investissements très structurants et qu'il faut garder la capacité à investir pour absorber ces charges.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

5 Affaires 2024/04/04 Dispositions relatives aux marchés publics

Aurélie Keller propose l'approbation de 3 marchés dont deux spécifiques qui sont passés en groupement de commande avec Bordeaux Métropole pour le système d'information de transition et la solution de gestion des relations usagers. Ces deux marchés représentent un budget de 4 250 000 € HT.

Le dernier marché concerne les réfections de chaussées et surlargeurs en intégrant les besoins que nous aurons pour l'assainissement. Ce marché est d'un montant maximum de 16 000 000 € sur une durée de 4 ans.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

6 Affaire 2024/04/05 Convention FSL

Mme Cassou-Schotte donne la parole à Lionel Rambert qui propose de mettre à jour la convention avec le Fond de Solidarité Logement afin de poursuivre le dispositif existant en 2023 et cela, en attendant le dispositif qui sera mis en place avec la CAF en 2025.

M. Trouche demande si le dispositif qui sera mis en place en 2025 correspond aux 400 k€ de la CAF incluant les 75 K€ du FSL.

Mme Cassou-Schotte indique que les 75 k€ viendront en plus des aides de la CAF.

M. Ghesquière et Mme Lounici membres du FSL déportent leurs voix.

Mme Cazaux félicite la Régie pour cette collaboration avec la CAF en cours de négociation.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

7 Affaire 2024/04/06 Convention INRAE

Nicolas Gendreau prend la parole pour expliquer que cette convention concerne un projet de recherche avec l'INRAE sur les pertes des réseaux et le « bilan eau » du réseau d'eau potable. Elle va permettre à la Régie de mieux qualifier les pertes sur le réseau.

Pour affiner notre politique d'intervention nous avons besoin d'avoir des informations en particulier des éléments techniques pour savoir si les fuites sont plutôt sur canalisation ou branchement et qu'elle est le débit des fuites.

L'INRAE a développé des instruments de mesures de fuite en réseau sous pression susceptibles d'apporter une aide à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole dans l'acquisition de connaissances sur l'origine et la quantification des volumes de pertes afin de mieux orienter ses actions de gestion patrimoniale.

L'étude se situera à Gradignan sur un secteur hydraulique de 11 km. Les travaux se dérouleront pour un montant de 132 k€ répartis sur les deux années.

Rafael Alba demande si ce travail a été partagé avec les agents qui font de la recherche de fuites.

Nicolas Gendreau indique que c'est un travail porté par la DRITE mais fait en collaboration avec les équipes terrain.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 Affaire 2024/04/07 Tableau des effectifs

La délibération porte sur la création de 8 postes dont 1 affecté sur le budget du SPANC et 6 affectés au budget de l'assainissement. Elle apporte également la modification de 4 postes préexistants.

Le nombre total de poste à la Régie s'établit à 498 hors stagiaires, alternant, intérimaires et CDD.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 Affaire 2024/05/08 Convention PIMMS

Nicolas Gendreau indique que cette convention permettra au Pimms d'engager une démarche de communication sur le rôle de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et la relation avec ses clients.

La Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, consciente des difficultés sociales et financières d'une partie de la population métropolitaine, souhaite pouvoir accompagner au mieux ces publics vulnérables.

Pour cela elle souhaite s'appuyer sur l'expertise du Pimms Médiation Bordeaux relais d'information, d'accompagnement, d'aide à la prévention et à la résolution des difficultés administratives et financières des publics fragiles.

Mme Cassou-Schotte déporte sa voix car elle fait partie du PIMMS

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 Information 2024/04/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature

Nicolas Gendreau présente les marchés publics notifiés depuis la dernière séance du conseil d'administration ainsi que les conventions signées au titre de la délégation de signature dont il bénéficie.

11 Information 2024/04/02 Information sur le dialogue social

Mme Cassou-Schotte accueille Sophie Cheneau pour présenter une information sur le dialogue social :

Sophie Cheneau présente un point d'avancement sur le projet Cap 2026 sur la partie RH. Elle explique qu'un audit social a été finalisé en septembre 2024 pour comparer le cadre social de la Régie versus celui de la Sabom. Cet audit a été présenté au CSE de la Régie et aux représentants du personnel de la Sabom. Cet audit montre peu de différences importantes entre les deux cadres sociaux sauf pour la structure de rémunération des OET et TSM. C'est dans ce cadre que la Régie souhaite faire évoluer l'accord de classification et rémunération actuel afin d'harmoniser le cadre social pour 2026.

Sophie Cheneau indique également que des points mensuels sur le projet cap 2026 sont effectués en CSE et partagés régulièrement avec les représentants de la Sabom. Qu'aujourd'hui la priorité est donnée au parcours d'accompagnement des collaborateurs Régie et Sabom en 2025.

Rafael Alba souhaiterait répondre sur le dialogue social et notamment sur la dénonciation de l'accord classification/rémunération. Les Organisations Syndicales ont fait remonter des points à la direction et ne sont pas d'accord sur les modifications que veut apporter la Direction. Notamment sur l'instauration d'un 13^{ème} mois conditionné au présentisme.

Mme Cassou-Schotte indique que c'est ce qui est fait chez Véolia aujourd'hui. Sophie Cheneau rappelle que la prime de la Régie, qui serait remplacée par un 13^{ème} mois, est déjà soumise au présentisme mais aussi à la réussite des objectifs. La proposition est faite de la remplacer par une prime de 13^{ème} mois proratisée comme la prime d'objectif en cas d'absences.

Gilles Lansalot souhaite éclairer le Conseil d'Administration en expliquant qu'il n'y a pas que le point de divergences des accords Sabom et Régie qui entraînent la refonte de l'accord rémunération/classification mais également d'autres éléments qui sont remis en cause dont certains que les Organisations Syndicales ne souhaitent pas modifier d'où une tension sur la révision de cet accord.

Rafael Alba précise qu'il n'y a pas d'élus de la Sabom dans les discussions. Il n'y aura donc pas de représentant de la Sabom pour négocier leurs accords et les représentants de la Régie ne se sentent pas légitimes à négocier les accords pour le compte de la Sabom.

Sophie Cheneau indique que dans le cadre du transfert il y a un délai de 15 mois pendant lesquels les accords de la Sabom perdurent pour les salariés issus de la Sabom et qu'il y a une obligation à entreprendre les négociations d'un accord de substitution avec les représentants de l'entreprise d'accueil. Les représentants de la Régie sont donc complètement légitimes à négocier ces accords de substitution.

Gilles Lansalot demande s'il y a aura un renforcement des équipes de la Régie pour la préparation de l'intégration de la Sabom.

Mme Cassou-Schotte note ce questionnement sur la négociation de l'accord et entend la préoccupation de la surcharge de travail en 2025 dans la phase de préfiguration.

Sophie Cheneau reprend sa présentation sur les Négociations Annuelles Obligatoires qui ont été signées par 2 Organisations Syndicales. Elle précise que la Banque de France projette une inflation de 1.5% pour 2025. Elle indique que pour chaque catégorie, en détaillant les augmentations générales, l'enveloppe des augmentations individuelles, le glissement vieillesse et l'enveloppe égalité homme/femme, l'augmentation des appointements bruts sera de 2%.

Rafael Alba indique que les 2% correspondent à 2% de la masse salariale et non 2% d'augmentation pour l'ensemble des collaborateurs. Ces NAO permettent d'augmenter individuellement que trop peu de personnes. Le dialogue social est important pour la trajectoire que souhaite prendre la Régie. La signature des NAO a été faite par les Organisations Syndicales pour éviter une Décision Unilatérale de l'Employeur qui aurait été encore plus impactante pour les salariés.

Gilles Lansalot indique que l'inflation est un chiffre qui ne représente pas réellement la vie quotidienne.

Mme Gaspard indique que le problème soulevé par les Organisations Syndicales est un problème national et pas seulement à la Régie.

Mme Cassou-Schotte remercie les Organisations Syndicales de s'être exprimées. Elle entend que dans la perspective de la construction de la Régie, il faut intégrer des données et notamment le pouvoir d'achat de ses salariés. En revanche, la Régie a aussi un devoir de réussir pour garantir l'accès à l'eau en quantité et en qualité pour tous.

La séance est levée à 19h00

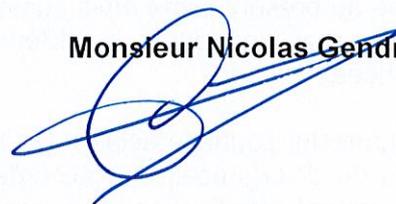
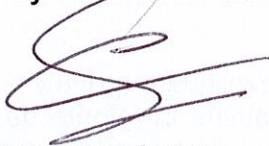
Bordeaux, le 12 décembre 2024

La Présidente du conseil d'administration

Le Directeur général

Madame Sylvie Cassou-Schotte

Monsieur Nicolas Gendreau



La secrétaire de séance

Madame Véronique Campet

